

Procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 5 juin, à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de la convocation : 26 mai 2023

Membres présents : M. Patrick BENASSY, Mr Charles DE PAULA Mme Sophie GAILLARDON, M. Daniel LEGER, M. Franck VICHARD, M. Patrice ZAIDINERAITE, M. Pascal BINETRUY, Mme Claude MERMET, Mme Audrey BURKHARD, M. Christophe LEGRAND

Membre excusé : Yannick BLAKEMAN

Secrétaire de séance : M. Christophe LEGRAND

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu du conseil municipal du 3 avril 2023
- Suppression de poste pour accroissement d'activités et création de poste d'adjoint technique.
- Délibération validant le plan de financement concernant le projet de rénovation énergétique de l'école
- Choix du maître d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école suite à consultation
- Fonds de concours 2023 de la Communauté de communes
- Délibération demande de subvention solidarité départementale
- Convention d'adhésion à renouveler pour la médecine du travail
- Demande de participation de IFI 03 pour la scolarité d'un enfant domicilié sur la commune
- Proposition changement de copieur mairie
- Devis pour les parapets du Pont
- Délégués aux commissions
- Questions diverses

Avant de commencer la réunion, le maire souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers brillamment élus. Il rappelle que le conseil municipal est en place pour œuvrer dans l'intérêt général des verneuillois et du village. Il rappelle que les débats doivent se tenir dans la sérénité et ensuite il y a un vote. Il rappelle également, que les conseillers ont un devoir de réserve sur certain sujet.

Le compte-rendu de la réunion du 3 avril est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération 028/2023

Objet : 4.2 – Personnels contractuels et titulaires de la FPT : Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet

Le maire rappelle que l'arrêt de longue maladie de M. JOIGNEAUX pendant 2 ans a conduit les élus à recruter un agent contractuel, M. SPEISSER en novembre 2020. M JOIGNEAUX a repris son poste à temps partiel thérapeutique en octobre 2022. Ce temps partiel thérapeutique est renouvelé tous les 3 mois et ne peut pas dépasser un an. Afin de seconder Christian Joigneaux dans son travail, les élus avaient décidé de créer un poste d'adjoint technique pour accroissement d'activités qui ne peut pas excéder un an. Celui-ci arrivera à son terme en octobre 2023.

Le maire propose de créer un poste d'adjoint technique permanent, à 35 h hebdomadaire. Pour cela, il faut commencer la procédure dès maintenant, à savoir :

- Déclaration de vacance de poste
- Mise en ligne de l'offre en juillet pendant 6 semaines pour des entretiens en septembre et un recrutement en octobre 2023.

Ce poste sera ouvert à des fonctionnaires et contractuels. Ce recrutement permettra d'anticiper le départ en retraite de Christian Joigneaux qui devrait intervenir d'ici 2 ou 3 ans.

Le maire informe le conseil municipal que, conformément à l'article 313- 1 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décident :

1 - La création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Le recrutement est ouvert aux fonctionnaires mais aussi aux contractuels.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle et par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de recrutement.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois

Filière administrative et technique (emploi permanent)

Emploi	Grade	Date de création	Date de suppression	Ancien effectif	Variation +/-	Effectif au 5/06/2023	Durée hebdo
Secrétaire de mairie	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	11/03/2020		1	0	1	26/35ème
Cantinière	Adjoint technique principal de 1ère classe	01/03/2016		1	0	1	30,50/35ème
Agent polyvalent des services techniques	Adjoints techniques	05/06/2023		1	+1	2	TC
Agent technique	Adjoint technique	11/03/2020		1	0	1	3/35ème

Cantinière	Adjoint technique	04/11/2020		1	0	1	30,50/35ème
Agent de surveillance	Adjoint technique	12/07/2021		1	0	1	5/35ème
Cantinière	Adjoint technique	12/07/2021		1	0	1	TC

Filière technique (emploi non permanent)

Agent technique	Adjoint technique (remplaçant)	01/11/2027		1	0	1	24/35ème
Agent technique	Adjoint technique (accroissement d'activités)	30/06/2020		1	0	1	5/35ème
Agent technique	Adjoint technique (accroissement d'activités)	07/06/2018		1	0	1	21/35ème

Le maire rappelle que des postes notamment sur des emplois non permanents devront être supprimés mais il faut saisir au préalable le comité technique du Centre de Gestion.

Délibération 029/2023

Objet : 7.5 – Subventions : Validation du plan de financement concernant les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de l'école

Le maire rappelle la délibération 027/2023 du 3 avril 2023, actant les objectifs du projet, de rénovation énergétique de l'école, bâtiment inauguré en 1953.

Considérant le coût de ce projet d'un montant de 276 000 € ht, soit

Considérant la demande effectuée auprès de la Direction Départementale des Territoires afin d'obtenir une subvention au titre du Fonds vert d'un montant de 115 230 €, Considérant la demande effectuée auprès du Conseil Départemental de l'Allier afin d'obtenir une subvention dans le cadre des équipements et infrastructures publics avec comme thématique l'amélioration énergétique des bâtiments recevant du public d'un montant de 105 560 €,

Le maire rappelle le montant provisoire de l'opération :

Travaux sur bâtiment : 230 000 € ht

Dont

- Lot 1 : Isolation extérieure : 120 000 € ht
- Lot 2 : Menuiseries extérieures : 100 000 € ht
- Lot 3 : Plomberie : 5 000 € ht
- Lot 4 : Electricité : 5 000 € ht

Auxquels il faut ajouter :

- Frais de maîtrise d'œuvre : 23 000 € ht
- Frais annexes et imprévus (géomètre, sps, contrôle technique) : 23 000 € ht (dont 2 600 € ht de frais pour la réalisation d'une étude thermique auprès du Cabinet Larbre Ingénierie

Soit un montant total de 276 000 € ht

Le maire rappelle que ce projet vient d'obtenir :

- un accord au titre du Fonds vert pour un montant de 115 230 €, arrêté attributif du 2 juin 2023
- un accord de principe du Conseil Départemental au titre de l'amélioration énergétique des bâtiments recevant du public pour un montant de 105 560 €.

Le plan de financement de cette opération est arrêté comme suit :

Maîtrise d'ouvrage	Commune de Verneuil-en-Bourbonnais Rénovation énergétique du bâtiment de l'école 2023			
Coût de l'Opération	276 000 € ht soit 331 200 € ttc			
Plan de Financement	Organisme	Base	Montant	Taux
	ETAT – FONDS VERT	276 000.00 €	115 230.00 €	41.75 %
	Conseil Départemental	276 000.00 €	105 560.00 €	38.25 %
	TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES		220 790.00 €	80.00 %
	Emprunt		40 000.00 €	14.49 %
	Autofinancement		15 210.00 €	5.51 %
	TOTAL		276 000.00 €	100.00 %

Délibération 030/2023
Objet : 1.7 - Actes spéciaux et divers : Honoraires maîtrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation de l'école

Suite à la proposition du Cabinet Larbre Ingénierie concernant les travaux référencés ci-dessus, les élus avaient émis le souhait dans sa séance du 10 février de consulter deux ou trois cabinets d'architecture.

Suite à la consultation en date du 23 mars dernier effectuée auprès des cabinets suivants :

- ALVERGNAT de Vichy
- BARNICHON et MICAUD de Cusset
- ROUYER de Vaumas

La commune a reçu le 20 avril dernier une seule proposition du cabinet ROUYER de Vaumas. Honoraires décomposés de la façon suivantes :

Désignation	Estimation travaux	Taux de rémunération	Montant HT
Isolation extérieure	120 000	10 %	12 000
Menuiseries extérieures	100 000	10 %	10 000
Plomberie	5 000	12 %	600
Electricité	5 000	16 %	800
TOTAL ht			23 400
TOTAL ttc			28 080

Le montant de la prestation étant nettement inférieure à celle du Cabinet Larbre Ingénierie, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'accepter la proposition du cabinet ROUYER de Vaumas,
- MANDATE le maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de cette collaboration.

Objet : Délibération 031/2023

7.8 – Fonds de concours : Demande de subvention au titre du fonds de concours de la Communauté de communes pour 2023

Considérant le règlement d’attribution des fonds de concours de la Communauté de communes voté le 20 juillet 2021,

Considérant l’enveloppe 2023 qui pourrait être attribuée à la commune de Verneuil-en-Bourbonnais d’un montant de 4848 €.

Le maire propose d’affecter cette somme à l’achat du restaurant l’Imprévu de Verneuil-en-Bourbonnais d’un montant de 78 500 € ttc

Nature des travaux	Dépenses	Organisme	Recettes
Achat d’un bien immobilier	78 500.00	Communauté de communes	4 848.00
		Commune	73 652.00
TOTAL	78 500.00		78 500.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, mandate le Maire pour solliciter l’aide du Fonds de concours pour la mise en valeur des communes au titre du programme 2023 auprès de la Communauté de communes Saint-Pourçain, Sioule, Limagne.

Délibération 032/2023

7.5 - Subventions : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif de solidarité départementale pour les jeux d’enfants

Le maire rappelle qu’un groupe de personnes a travaillé sur le projet d’achat de jeux pour enfants à installer derrière la salle des fêtes.

- Devis pour l’installation de jeux d’un montant total de 9 636.37 € ht soit 11 563.64 € ttc

Il précise que ce projet est susceptible de bénéficier d’une subvention du Conseil Départemental de l’Allier au titre du dispositif de solidarité départementale à hauteur de 50 %,

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

	Commune de Verneuil-en-Bourbonnais
Maîtrise d’ouvrage	2023

Coût de l'Opération	9 636.37 € ht soit 11 563.64 € ttc			
Plan de Financement	Organisme	Base	Montant	Taux
	Conseil Départemental	9 636.37	4 818.18	50 %
	TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	9 636.37	4 818.18	50 %
	Autofinancement ht		4 818.18	

Au vu des éléments techniques et financiers présentés par le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Confirme la demande de subvention d'un montant de 4 818.18 € auprès du Conseil Départemental, au titre de la solidarité départementale
- Arrête les modalités de financement tels que décrits ci-dessus,

Délibération 033/2023
9.1 – Autres domaines de compétences des communes : Convention médecine du travail

Le Maire informe le conseil municipal que pour faire suite au décret n°2022-551 du 13 avril 2022, relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion a souhaité réorganiser son service de médecine conformément à la réforme afin de satisfaire aux mieux les adhérents. Ainsi des infirmiers ont été recrutés pour œuvrer, au côté des médecins du travail.

Le maire rappelle que les médecins du travail et les infirmiers agissent dans l'intérêt exclusif de la santé et de la sécurité des agents dont ils assurent la surveillance médicale.

C'est pourquoi, le Maire propose la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive pour une durée de 1 an et renouvelable de façon tacite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

-  Accepte la nouvelle convention avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023
-  Mandate le Maire pour signer ladite convention

Délibération 034/2023
7.5 – Subventions : Subvention pour enfant scolarisé à IFI 03

La commune a reçu une demande de subvention de la part de IFI 03 d'un montant de 46 € pour un jeune habitant de la commune en apprentissage au sein de l'organisme de formation.

Le maire rappelle que le règlement intérieur de l'organisme IFI03 stipule l'adhésion des communes de résidence du jeune apprenti.

Le maire très attaché à la formation des jeunes propose le versement de cette subvention de 46 € à IFI 03.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ Accepte la proposition du maire
- ✚ Mandate le Maire pour effectuer le mandatement.

Délibération 035/2023

1.4 – Autres types de contrats : Contrat de maintenance copieur

La commune travaille avec la société Dactyl Buro depuis de nombreuses années. En octobre 2019, elle a signé un nouveau contrat de location et de maintenance pour un photocopieur de marque KONICA MINOLTA.

Coût de la location au trimestre : 300 € ht

Coût de la copie noir et blanc 0.005 € avec un forfait de 3800 copies

Coût de la copie couleur : 0.05 € avec un forfait de 1000 copies

Le maire rappelle que la commune a rencontré quelques soucis avec la société notamment en termes de dépannage.

Récemment une petite société familiale a fait une proposition à la commune. Il s'agit de la société Image Laser Couleur qui possède une agence sur Roanne. Elle propose du matériel reconditionné :

Matériel reconditionné RICOH MPC 2004 REC

Participation au solde du contrat de location et forfait copie soit 6 trimestres : 2214 €

Coût de la location au trimestre : 280 € ht

Coût de la copie noir et blanc : 0.005 € au réel et non pas au forfait

Coût de la copie couleur : 0.05 € au réel et non pas au forfait

Installation du matériel : 145 € ht

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ Accepte la proposition de la société Image Laser Couleur
- Mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de la maintenance et de la location du copieur

Délibération 036/2023

5.3 - Désignation des représentants : Désignation des délégués auprès du SIVOP Bransat – Saulcet - Verneuil-en-Bourbonnais

Suite à l'élection municipale partielle du 30 avril 2023, il est nécessaire de remplacer le ou les délégués démissionnaires, et suivant les statuts du SIVOP, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au syndicat intercommunal à vocation pédagogique Bransat-Saulcet-Verneuil-en-Bourbonnais.

Sont désignés :

- Délégués titulaires : Daniel LEGER et Franck VICHARD
- Délégués suppléants : Claude MERMET et Patrick BENASSY

Délibération 037/2023

8.4 – Aménagement du territoire : Devis pour le remplacement des parapets du Pont

Après la visite de Sébastien Fyon, chef de service des ouvrages d'art à la direction des infrastructures de mobilité à l'UTT (unité technique territoriale du conseil départemental), le remplacement du parapet du Pont qui enjambe le Douzenan sur la D280 est envisagé pour 2024 (coût partagé entre l'UTT et la commune), deux devis ont été proposés :

- Garde-corps type 1902 avec un reste à charge pour la commune de 100 € ht le mètre linéaire
 - Garde-corps type village avec un reste à charge pour la commune de 150 € ht le mètre linéaire.
- Le maire précise que ces travaux seront programmés sur le budget 2024.

Après étude des fiches techniques, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce pour le garde-corps type village.

Désignation des membres des commissions et comités

Représentants syndicats et membres commissions

SYNDICATS ET EPCI		
SIVOP	SICTOM	SIVOM
Titulaires : Daniel LEGER Franck VICHARD Suppléants : Claude MERMET Patrick BENASSY	Titulaire : Patrice ZAIDINERAITE Suppléant : Mélanie COUPET-BERU	Titulaire : Charles DE PAULA Patrick BENASSY Suppléant : Sophie GAILLARDON Yannick BLAKEMAN
SDE03	COM COM	
Titulaire : Charles DE PAULA Suppléant : Patrick BENASSY	Titulaire : Daniel LEGER Suppléant : Sophie GAILLARDON	

COMMISSIONS			
FINANCES	APPEL D'OFFRES	TRAVAUX	VOIRIE
D. LEGER S. GAILLARDON C. MERMET P. BENASSY P. BINETRUY	Titulaires : D. LEGER C. LEGRAND Patrick BENASSY Yannick BLAKEMAN Suppléants : Sophie GAILLARDON Charles DE PAULA Patrice ZAIDINERAITE	D. LEGER C. DE PAULA P. BENASSY Y. BLAKEMAN P. BINETRUY	D. LEGER C. DE PAULA F. VICHARD P. ZAIDINERAITE

COMITÉS

Tourisme / Culture /	Environnement /	Cimetière
----------------------	-----------------	-----------

Communication	Fleurissement	
Daniel LEGER F. VICHARD A. BURKHARDT Patrick BENASSY Yannick BLAKEMAN Catherine LEGRAND	Daniel LEGER Sophie GAILLARDON Franck VICHARD Mélanie COUPET - BERU Patrice ZAIDINERAITE Patrick BENASSY Chantal LEGER Jean-Pierre ROBERT Annie BEAUFORT Audrey BURKHARDT	Charles DE PAULA Patrice ZAIDINERAITE Christophe LEGRAND

Comité communal d'actions social : D. LEGER, C. DE PAULA, F. VICHARD, P. BINETRUY, P. ZAIDINERAITE, S. GAILLARDON
Pascale LEGAL, Annie BEAUFORT, Gérard CHÉGUT, Roger BRUYAT, Yvette RIBIER

INFO VERNEUIL : D.LEGER, G. CAILLOT, S. GAILLARDON, P. BENASSY,
Correspondant incendie et secours : Patrice ZAIDINERAITE

Questions diverses

Commission de contrôle : Cette commission, chargée de vérifier la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires a été renouvelée en 2020 suite à l'installation des nouveaux conseils municipaux. Elle doit ensuite être renouvelée tous les trois ans.

Elle est composée :

- d'un conseiller municipal, titulaire et suppléant pris dans l'ordre du tableau
- d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du tribunal judiciaire,
- d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de l'administration

Le conseiller municipal titulaire sera Patrice ZAIDINERAITE et le suppléant, Charles DE PAULA

Les autres membres seront proposés par le maire et désignés par la Préfecture.

Autorisation mail pour le député dans le cadre du RGDP : Afin de pouvoir communiquer les adresses mails des conseillers municipaux au député Yannick MONNET, il est utile de demander leur consentement. Chacun donne son accord.

Emplacement Boîte à livres : Deux options sont envisagées, soit vers la maison du Tourisme ou bien vers le panneau touristique de la mairie. Les agents communaux réaliseront cette boîte à livres. Le choix du conseil s'oriente vers une petite cabane installée vers la mairie.

Rando équestre du 11 juin : Le domaine des Merveilles organise une rando équestre : la mairie offre un pot. Le maire étant absent, il sera représenté par Sophie Gaillardon, Claude Mermet et Pascal Binetruy.

Lancement de la balade des épouvantails : Il est prévu le 16 juin 2023. Chacun est invité à apporter un plat salé.

Opéra chanté à l'école : Les enfants de l'école primaire sous la direction de Karine MENEBOO donneront une représentation sous le préau le 20 juin prochain. Tous les conseillers sont invités.

Kermesse du 24 juin : Les conseillers sont invités à la kermesse des écoles du RPI le 24 juin prochain à Bransat.

Ptit's marchés de Barnabé : Ils sont prévus les, mercredi 5 et 26 juillet

Fête du 14 juillet : Comme chaque année, l'harmonie de Saint-Pourçain-sur-Sioule donnera une aubade qui se terminera par un petit moment de convivialité.

Cinéma plein air : Une séance aura lieu le jeudi 20 juillet au Pré Féraud.

Réunion Com Com : La communauté de communes organise une rencontre avec les conseillers municipaux, le 11 septembre à Verneuil

Don de fers à repasser : Pascal BINETRUY va donner des fers à repasser au musée.

Le jeu de quilles : Christophe Legrand annonce qu'avec un autre conseiller, il aimerait relancer le jeu de quilles de la Motte. La première chose à faire est de retrouver les planches (voir avec les agents municipaux).

Création d'un compte whatsApp : Christophe Legrand propose de créer un compte pour communiquer avec les élus.

P. BENASSY		D. LEGER	
P. BINETRUY		C. LEGRAND	
Y. BLAKEMAN		C. MERMET	
A. BURKHARDT		F. VICHARD	
C. DE PAULA		P. Z Aidineraite	
S. GAILLARDON			